

Pages spirituelles d'Ibn Taymiyya

II. La religion du milieu

La décolonisation idéologique et culturelle du monde musulman contemporain, son remembrement spirituel et sociétal s'accompagnent parfois de regrettables débordements. Généralement, le consensus communautaire s'en distancie. Ils font cependant les choux gras de médias avides de sensation que peu soucieux de comprendre les raisons et enjeux véritables des événements et, de toute manière, amnésiques d'un passé occidental prestement amnistié. Avec la conséquence que, pour beaucoup de gens crédules, avec « islamisme » riment désormais, entre autres « ...ismes », « fanatisme » et « extrémisme »...

Dieu sait pourtant qu'il n'est point de concepts plus étrangers à Sa religion. Telle que révélée dans le Coran et parfaitement illustrée par la vie du Prophète, l'essence de l'Islam est en effet modération (*iqtisâd*) et équilibre (*i'tidâl*), équité (*qist*) et *via media*. Ni de gauche ni de droite, l'Islam est une lumière brûlant grâce à l'huile d'un « arbre Béni, ni oriental ni occidental »¹. Et pour que les Musulmans soient « des témoins à l'encontre des hommes », le Très-Haut Lui-même déclare avoir fait d'eux, non point des radicaux mais « une communauté médiane » (*umma wasat*): « De ça façon là Nous (Allâh) fine mette ou comme ène communauté bien balancée entre les autres... »²

Cette deuxième page d'Ibn Taymiyya évoque plusieurs aspects de ce caractère tempéré de l'Islam pur, religion du milieu et donc aussi du vrai bon sens – la *fitra* –, ou tout simplement de la véritable raison – le *'aql* –, parmi l'éventail d'excès caractérisant d'autres confessions ou, même, certaines sectes et écoles de pensée ayant parfois divisé les Musulmans. Que ce soit en matière de prophétat, et notamment de christologie, de magistère religieux et canonique, de théologie proprement dite (Dieu, Ses attributs et Son action), d'éthique, de prédestination, de statut de la foi et du péché ou, finalement, d'histoire des Compagnons du Prophète, le Shaykh de l'Islam damascain permet ainsi de mieux comprendre ce que cela signifie qu'être sunnite, dans la sérénité d'une fidélité éloignée de tout extrême. Inutile de dire que chaque section mériterait un long commentaire...

TRADUCTION³

La « secte sauvée »

La « Voie droite » (*al-sirât al-mustaqîm*), c'est la religion de l'Islam pur, c'est ce qui se trouve dans l'Écriture du Dieu Très-Haut et c'est la *Sunna* et la communion (*jamâ'a*). La *Sunna* pure est en effet la religion de l'Islam pur. De nombreuses manières, transmises par les auteurs des *Sunan*⁴ et

des *Musnad*⁵ tels l'imâm Ahmad [Ibn Hanbal], Abû Dâ'ûd, al-Tirmidhî et d'autres, il est rapporté du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – qu'il dit: « Cette [370] communauté se divisera en soixante-douze sectes, lesquelles seront toutes dans le Feu sauf une, à savoir la communion⁶ », et, dans une autre version: ... « [à savoir] ceux qui se conduisent comme je me conduis aujourd'hui, ainsi que mes Compagnons ».

Cette secte sauvée, ce sont les adeptes de la *Sunna*, qui occupent une position intermédiaire parmi les nations de même que la confession de l'Islam occupe une position intermédiaire parmi les confessions.

Une prophétologie du milieu

Les Musulmans d'avoir en effet une position intermédiaire au sujet des prophètes de Dieu, de Ses messagers et de Ses serviteurs vertueux.

À leur propos ils n'ont pas exagéré comme les Nazaréens⁷ ont exagéré: « Ils ont adopté leurs docteurs et leurs moines comme seigneurs en deçà de Dieu, ainsi que le Messie, fils de Marie. Il ne leur avait pourtant été ordonné que d'adorer un Dieu unique. Point de dieu sinon Lui! Glorifié est-Il, au-dessus de ce qu'ils Lui associent⁸! »

[Inversement], ils n'ont pas maltraité non plus [les prophètes] comme les Juifs [les] ont maltraités: ils tuaient en effet les prophètes à contre-droit et ils tuaient ceux des gens qui ordonnaient l'équité⁹; chaque fois qu'un messager venait à eux avec une chose que leurs âmes ne désiraient pas, ils en traitaient un groupe de menteurs et en tuaient un autre¹⁰.

Les croyants, au contraire, croient aux messagers de Dieu, les assistent et les aident à vaincre, les vénèrent, les aiment et leur obéissent, mais ne les adorent pas et ne les adoptent pas comme seigneurs, ainsi que le Très-Haut l'a dit: « Il n'appartient pas à un humain que Dieu lui donne l'Écriture, le pouvoir de décider et le prophétat, puis que lui dise aux gens: « De moi soyez, en deçà de Dieu, des serviteurs ». Mais bien, plutôt: « Soyez des Hommes-du-Seigneur (*rabbânî*), de par le fait d'enseigner l'Écriture et d'étudier! » Il ne vous ordonne pas d'adopter les anges et les prophètes comme seigneurs. Vous ordonnerait-Il de mécroire après que vous vous êtes soumis (*muslim*)¹¹? »

En conséquence de quoi les croyants ont une position intermédiaire à propos du Messie. Ils ne disent pas qu'il est Dieu, non plus que fils de Dieu, [371] non plus que troisième de trois¹², ainsi que le disent les Nazaréens. [Inversement], ils ne mécroient pas en lui ni ne disent une énorme calom-

1. Coran, *al-Nûr* - XXIV, 35.

2. Coran, *al-Baqara* - II, 143 (trad. NAHABOO). Une erreur s'est glissée dans les versions anglaise (p. 41) et française (p. 44) de ce verset lorsque H. Nahaboo traduit « the best community » et « une communauté choisie ». On rectifiera en « a middle community » et « une communauté médiane ».

3. Je traduis un extrait de *La Recommandation majeure (al-Wasiyyat al-kubrâ)* d'IBN TAYMIYYA (*Majmû' al-Fatâwâ*, éd. IBN QÂSIM, t. III, p. 369, l. 14 - p. 375, l. 14).

4. Quatre des principaux recueils de traditions du Prophète portent le nom de *Sunan*: ceux d'Ibn Mâja (m. 273/887), Abû Dâ'ûd (m. 275/889), al-Tirmidhî (m. 279/893) et al-Nasâ'î (m. 303/915).

5. Les recueils de traditions d'Ibn Hanbal (m. 241/855) et al-Dârimî (m. 255/869).

6. Voir IBN MÂJA, *al-Sunan, Fitan, bâb 17* (éd. M. F. 'ABD AL-BÂQÎ, 2 t., Le Caire, 1373/1954 – réimpression anastatique: Beyrouth, Dâr al-Kutub al-'Ilmiyya, s. d., t. II, p. 36, n° 3993; *'Âlam*. 3983).

7. C'est-à-dire les Chrétiens.

8. Coran, *al-Tawba* - IX, 31.

9. Paraphrase du Coran, *Âl 'Imrân* - III, 21.

10. Paraphrase du Coran, *al-Baqara* - II, 87.

11. Paraphrase du Coran, *Âl 'Imrân* - III, 79-80.

12. Allusions au Coran, *al-Mâ'ida* - V, 72; *al-Tawba* - IX, 30; *al-Mâ'ida* - V, 73.

nie contre Marie¹, en allant jusqu'à faire de lui l'enfant d'une catin ainsi que le prétendent les Juifs. Ils disent au contraire qu'il est le serviteur de Dieu, Son messenger et Sa parole, qu'Il projeta en Marie, la chaste, la vierge, et un esprit venu de Lui².

Des prescriptions religieuses du milieu

Les croyants ont, de même, une position intermédiaire concernant les prescriptions de la religion de Dieu. Ils n'interdisent pas à Dieu d'abroger ce qu'Il veut³, ni d'effacer ce qu'Il veut, non plus que de [le] confirmer, comme le disent les Juifs. Le Dieu Très-Haut de relater cela à leur propos en disant: «Les sots d'entre les gens diront: «Qui les a détournés de leur *qibla*, selon laquelle ils priaient⁴?» En disant aussi: «Et lorsqu'il leur est dit: «Croyez en ce que Dieu a fait descendre!»», ils disent: «Nous croyons en ce que l'on a fait descendre sur nous» et ils mécroient en ce qui [est venu] par après alors qu'il s'agit de la Réalité, confirmant la vérité de ce qu'ils ont avec eux (comme Écriture)⁵.»

[Inversement], ils ne permettent pas aux plus grands de leurs ulémas et de leurs dévots de changer la religion de Dieu et, partant, d'ordonner ce qu'ils veulent et de prohiber ce qu'ils veulent, ainsi que le font les Nazaréens. Le Dieu Très-Haut de relater cela à leur propos en disant: «Ils ont adopté leurs docteurs et leurs moines comme seigneurs en deçà de Dieu⁶.» 'Adî Ibn Hâtîm⁷ a dit – Dieu soit satisfait de lui!: «Ô Messager de Dieu, dis-je, ils ne les ont pas adorés.» – «Ils ne les ont pas adorés, dit-il, mais ils leur ont rendu licite ce qui est interdit, et ils leur ont obéi; ils leur ont interdit ce qui est licite, et ils leur ont obéi⁸.»

À Dieu, disent les croyants, il appartient de créer et d'ordonner. De même que nul autre que Lui ne crée, nul autre que Lui n'ordonne. «Nous avons entendu et nous obéissons⁹», disent-ils, et ils obéissent à tout ce que Dieu ordonne. «Dieu décide ce qu'Il veut¹⁰», disent-ils aussi. Quant à [l'être] créé, il ne lui appartient pas de remplacer un ordre du Créateur – Très-Haut est-Il! –, quand bien même il s'agit d'un personnage important.

Une théodicée du milieu

[Il en va] de manière semblable en ce qui concerne les attributs du Dieu Très-Haut.

Les Juifs, en effet, ont décrit le Dieu Très-Haut au moyen des attributs déficients du créé. [372] «Il est indigent, dirent-ils, et nous sommes riches¹¹.» – «La main de Dieu

est verrouillée¹²», dirent-ils aussi. Ils dirent également: «Il Se fatigua de créer et Se reposa le jour du Sabbat», etc.

[Inversement], les Nazaréens ont décrit le créé au moyen des attributs propres au Créateur. [Un être créé¹³], dirent-ils, crée et pourvoit, pardonne, fait miséricorde et revient vers les créatures, récompense et punit.

Les croyants, [quant à eux], croient au Dieu Loué et Exalté, Qui n'a ni homonyme ni pareil, Qui n'a aucun égal et à Qui aucune chose n'est semblable. Il est en effet le Seigneur des mondes et le Créateur de toute chose¹⁴. Tout ce qui est autre que Lui, ce sont des serviteurs de Lui, indignes de Lui. «Tous ceux qui sont dans les cieus et sur la terre..., il n'en est qui ne vienne en serviteur à Celui qui fait miséricorde! Il les a dénombrés et en a fait le compte. Tous viennent à Lui, le Jour de l'Anastasia, individuellement¹⁵.»

Une éthique du milieu

De cela [relève] aussi l'affaire du licite et de l'interdit.

Les Juifs, [il en va à leur sujet] ainsi que le Très-Haut le dit: «En raison d'une injustice [commise] par ceux qui pratiquaient le Judaïsme, Nous leur interdîmes d'excellentes choses qui avaient été licites pour eux¹⁶.» Ils ne mangent donc pas les animaux à ongles, tels les chameaux et les canards, ni la graisse de l'épiploon et des reins, ni le chevreau dans le lait de sa mère, etc. Il leur a été imposé tant d'interdits, en matière de nourriture, de vêtements, etc., qu'on dit que les choses qui leur sont interdites sont de trois cent soixante espèces et que ce qui leur est imposé comme obligations, ce sont deux cent quarante-huit affaires. Ils ont semblablement fait l'objet d'une plus grande sévérité en ce qui concerne les souillures, à tel point qu'ils ne mangent pas avec la femme qui a ses règles et ne cohabitent pas avec elle, dans [leurs] maisons.

Quant aux Nazaréens, ils jugent licites les choses pernicieuses et l'ensemble des choses interdites, et ils sont en contact avec toutes les souillures. Le Messie leur avait [pourtant] seulement dit: «[Je suis aussi venu à vous] pour vous rendre licites *certaines* des choses qui vous avaient été interdites¹⁷.» [373] Et c'est pourquoi le Très-Haut a dit: «Combattez ceux qui ne croient ni en Dieu ni au Jour dernier, n'interdisent pas ce que Dieu et Son Messenger interdisent et n'ont pas, comme religion, la religion du Réel, parmi ceux à qui l'Écriture a été donnée, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation de la main, en étant petits¹⁸.»

Les croyants, quant à eux, sont comme Dieu les a qualifiés en disant: «Ma miséricorde s'étend à toute chose. Je l'écrirai en faveur de ceux qui sont pieux et donnent l'aumône et qui, eux, croient en Nos signes, qui suivent le Messenger, le Prophète illettré qu'ils trouvent inscrit chez eux, dans la Torah et l'Évangile: il leur ordonne le convenable et leur interdit le répréhensible, leur rend licites les choses excellentes et interdites les pernicieuses, ôte d'eux leur fardeau et les carcans qui étaient sur eux. Ceux donc qui croient en lui, l'assistent, l'aident à vaincre et suivent la

1. Allusion au Coran, *al-Nisâ'* - IV, 156.

2. Allusion au Coran, *al-Nisâ'* - IV, 171-172.

3. Par exemple, avec le changement de *qibla*, de substituer La Mecque à Jérusalem comme pôle de la prière, ainsi qu'évoqué dans les lignes qui suivent

4. Coran, *al-Baqara* - II, 142.

5. Coran, *al-Baqara* - II, 91.

6. Coran, *al-Tawba* - IX, 31.

7. 'Adî b. Hâtîm, Abû Tarîf, Compagnon du Prophète, puis partisan de 'Alî, d'origine chrétienne (conversion en 9 ou 10/630-1; m. 68/687-8); voir A. SCHAADÉ, art. 'Adî b. Hâtîm, in *Enc. de l'Islam*, Nouv. éd., t. I, p. 200-201.

8. Voir AL-TIRMIDHÎ, *al-Sunan, Tafsîr, al-Tawba* - IX (éd. A. M. SHÂKIR, M. F. 'ABD AL-BÂQÎ et I. 'Î. 'AWD, 5 t., Le Caire, 1395/1975 - 1398/1978; t. V, p. 278, n° 3095; 'Âlam. 3020); Ibn Jarîr AL-TABARÎ, *Tafsîr* (éd. de Boulaq, 30 t., 1330/1912]), t. X, p. 80-81. Al-Tirmidhî considère ce *hadîth* comme faible.

9. Coran, *al-Baqara* - II, 285.

10. Coran, *al-Mâ'ida* - V, 1.

11. Paraphrase du Coran, *Âl 'Imrân* - III, 181.

12. Coran, *al-Mâ'ida* - V, 64.

13. Jésus par exemple.

14. Allusions au Coran, *Maryam* - XIX, 65; *al-Baqara* - II, 22; *al-Ikhlâs* - CXII, 4; *al-Shûrâ* - XLII, 11; *al-Fâtiha* - I, 1; *al-An'âm* - VI, 102.

15. Coran, *Maryam* - XIX, 93-95.

16. Coran, *al-Nisâ'* - IV, 160.

17. Coran, *Âl 'Imrân* - III, 50.

18. Coran, *al-Tawba* - IX, 29.

lumière que l'on a fait descendre avec lui, ceux-là sont ceux qui réussissent¹. » Ceci est un sujet qu'il serait long de dépeindre.

Une doctrine intermédiaire des attributs divins

Ainsi les adeptes de la *Sunna* et de la communion [se situent-ils] aussi en ce qui concerne les sectes.

Au sujet des noms de Dieu, de Ses signes et de Ses attributs, ils ont en effet une position intermédiaire entre, [d'une part], les adeptes du réductionnisme (*ta'tîl*), qui hérétisent à propos des noms de Dieu et de Ses signes, et réduisent à rien (*'attala*) les réalités de ce dont Dieu S'est qualifié Lui-même, à tel point qu'ils Le font ressembler au néant et à une chose inanimée, et, [d'autre part], les adeptes de l'assimilationnisme (*tamthîl*), qui proposent de Lui des semblances et Le font ressembler aux créatures.

Les adeptes de la *Sunna* et de la communion croient en ce par quoi Dieu S'est décrit Lui-même et en ce par quoi Son Messager – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – L'a décrit, sans distorsion (*tahrîf*) ni réduction, et sans imposition de modalité (*takyîf*) ni assimilation (*tamthîl*)².

Une doctrine intermédiaire de l'agir

Au sujet de l'acte créateur de [Dieu] et de Son ordre, [les adeptes de la *Sunna* et de la communion] ont une position intermédiaire entre, [d'une part], ceux qui traitent de mensonge la puissance de Dieu et qui [374] ne croient ni en Sa parfaite puissance, ni en Sa volonté englobante, ni en Sa création de toute chose, et, [d'autre part], ceux qui corrompent la religion de Dieu, qui considèrent que le serviteur n'a ni volonté, ni puissance, ni action, et qui réduisent donc à rien l'ordre et l'interdiction [divins], la récompense et le châtement, devenant ainsi l'équivalent des associateurs qui disaient: « Si Dieu l'avait voulu, nous n'aurions pas été des associateurs, non plus que nos pères, et nous n'aurions rien déclaré interdit³. »

Les adeptes de la *Sunna* croient que Dieu sur toute chose est puissant – Il a donc la puissance de guider [Ses] serviteurs et de retourner leurs cœurs –, que ce que Dieu veut est et que ce qu'Il ne veut pas n'est pas – dans Son royaume n'est donc point ce qu'Il ne veut pas, et Il n'est pas incapable de mettre en œuvre ce qui est voulu de Lui –, et qu'Il est le Créateur de toute chose: les choses concrètes, les attributs [des êtres] et les mouvements.

Ils croient [par ailleurs] que le serviteur a une puissance, une volonté, une action, et qu'il est quelqu'un qui choisit (*mukhtâr*). Ils ne le nomment pas « contraint » (*majbûr*) étant donné que quelqu'un de contraint est quelqu'un qui est forcé d'[agir] différemment de son choix. Or Dieu – Loué est-Il! – a fait de son serviteur quelqu'un qui choisit ce qu'il fait. [Le serviteur] est donc quelqu'un qui choisit, quelqu'un qui veut, Dieu est son Créateur et le Créateur de son choix et il n'est rien de pareil à ceci. À Dieu, rien n'est en effet semblable, ni s'agissant de Son essence, ni s'agissant de Ses attributs, ni s'agissant de Ses actions.

Une doctrine intermédiaire de la foi

Au sujet des noms et statuts [de croyant, de grand

1. Coran, *al-A'râf* - VII, 156-157.

2. Voir par exemple la manière dont Ibn Taymiyya comprend l'*istiwâ'* – « installation » de Dieu sur le Trône (Coran, *al-A'râf* - VII, 54) dans *Textes spirituels X*, in *Le Musulman*, 23, p. 28, n. 9.

3. Coran, *al-An'âm* - VI, 148.

pécheur et de mécréant], de la promesse et de la menace [de l'au-delà, les adeptes de la *Sunna* et de la communion] ont une position intermédiaire entre, [d'une part], les « partisans de la menace » (*wa'idiyya*⁴) qui considèrent que les Musulmans auteurs de grands péchés sont maintenus éternellement dans le Feu, leur retirent totalement la foi⁵ et traitent de mensonge l'intercession du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! –, et, [d'autre part], les « renvoyeurs » (*murji'a*⁶) qui disent que la foi des pervers est semblable à la foi des prophètes et que les actions vertueuses ne font pas partie de la religion et de la foi, et qui traitent de total mensonge la menace et le châtement. [375]

Les adeptes de la *Sunna* et de la communion croient que les Musulmans pervers ont avec eux une part de la foi et son fondement mais n'ont pas, avec eux, l'ensemble de la foi nécessaire, en vertu de laquelle ils mériteraient le Jardin. [Ils croient par ailleurs] qu'ils ne seront pas maintenus éternellement dans le Feu; au contraire, de ce dernier sortira quiconque a dans le cœur le poids d'un grain de foi, ou le poids d'un grain de moutarde de foi. [Ils croient en outre] que le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – a réservé son intercession aux grands pécheurs de sa communauté.

Une doctrine intermédiaire des Compagnons

À propos des Compagnons du Messager de Dieu – Dieu prie sur lui, lui donne la paix et soit satisfait d'eux! –, [les adeptes de la *Sunna* et de la communion] ont aussi une position intermédiaire. [Ainsi se situent-ils] entre, [d'une part], les « exagérateurs » (*ghâliya*) et les « maltraiteurs » (*jâfiya*).

[Les exagérateurs] exagèrent au sujet de 'Alî – Dieu soit satisfait de lui! –, lui donnent plus d'éminence qu'à Abû Bakr et à 'Umar – Dieu soit satisfait d'eux deux! –, croient qu'il est l'imâm préservé [de toute erreur] (*ma'sûm*), à l'inverse d'eux deux, et que les Compagnons furent injustes et pervers. Ils traitent semblablement de mécréante la communauté après eux. Parfois, ils font de ['Alî] un prophète ou un Dieu.

[Inversement, les maltraiteurs] croient en la mécréance de ['Alî] et en la mécréance de 'Uthmân – Dieu soit satisfait d'eux deux! –, jugent licite leur sang à tous deux ainsi que le sang de ceux qui reconnaissent leur autorité à tous deux, jugent bon d'insulter 'Alî, 'Uthmân et leurs pareils, et diffament le califat de 'Alî – Dieu soit satisfait de lui! – et son imâmat.

Le sens d'une fidélité

Ainsi [en va-t-il] aussi du reste des domaines de la *Sunna*... [Les adeptes de la *Sunna* et de la communion] ont [à leur sujet] une position intermédiaire parce qu'ils s'en tiennent à l'Écriture de Dieu, à la *Sunna* de Son Messager – Dieu prie sur lui et lui donne la paix! – et à ce sur quoi furent d'accord leurs premiers prédécesseurs – les Émigrés, les Auxiliaires et ceux qui les suivirent en bel-agir.

Traduction : Yahya M. MICHOT (Oxford)

Erratum. In *Pages spirituelles I*, fin, n. 14, lire : II, 286.

4. Sur les *Wa'idiyya*, voir A. F. AL-SHAHRASTÂNÎ (m. 548/1153), *Livre des religions et des sectes I*. Trad. D. GIMARET et G. MONNOT, Louvain - Paris, Peeters - Unesco, 1986, p. 112.

5. Littéralement, « les expulsent totalement de la foi ».

6. Sur les *Murji'a*, voir AL-SHAHRASTÂNÎ, *Religions I*. Trad. D. GIMARET - G. MONNOT, p. 419-433.